



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

27 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

27 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT
2024 – BUDGET COMMUNAL

Pour : 17

Contre : 3

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L’an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX et Florian DAVID

Étaient absents excusés : **Donne pouvoir à :**

Laurent PERTHUIS
Maria PYRKA
Agostino MUZZIN
Caroline ARAMINTHE

Stéphanie MARTINS-VIANA
Mariannick MORVAN
Hervé FRANEL
Florian DAVID

Était (ent) absent (es) :

Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Charlène METAUT
Mickael SHEPS
Laure CHENU
Ghislaine LESAGE
Patricia JEGEN

DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

VU l’Instruction budgétaire et comptable M57 publiée par arrêté interministériel du 21 décembre 2024,

VU le compte de gestion 2024 de la Commune établi par Madame le Receveur Principal de la Ferté-Alais, visé par l’Inspecteur du Trésor Public,

VU le compte administratif 20243 adopté ce jour avec un excédent de fonctionnement de 341 802.79 €,

VU le compte administratif 2024 adopté ce jour faisant apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser de 1 515 796.88 €,

VU l'état des restes à réaliser faisant apparaître dans la section d'investissement en dépense la somme de 201 085.55 € et en recette la somme de 38 119.57 €,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 9 avril 2025.

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2024, identiques à la balance fournie par le trésorier. Ainsi, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 exposés comme suit :

En euros	Résultat CA 2023	Résultat de l'exercice 2024	Reste à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	848 159,39	667 637,49	201 085,55 381 119,57	- 162 965,98	1 352 830,90
Fonctionnement	293 884,10	47 918,69			341 802,79

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

CONFIRME les résultats de clôture suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DECIDE d'affecter les résultats d'exercice 2024 de la façon suivante :

- 1) En section de fonctionnement au compte R002 pour 341 802.79 €,
- 2) En section d'investissement au compte D001 pour 1 352 830.90 €.

D'INSCRIRE ces montants au budget communal 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire,

Mariannick MORVAN